

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIV

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajoux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Albert Chavanac, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Etienne Restat, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 38), 2015 (tome XX) et in-8° 494.

Sénat : 26 et 27 (tomes I, II et III [annexe 35] 1971-1972).

---

Lois de finances. — Postes et télécommunications.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
I. — Les Services postaux .....	7
II. — Les Services financiers .....	10
III. — Les Télécommunications .....	13
IV. — Examen du budget en commission .....	17

\*  
\* \*

## ANNEXES AU RAPPORT

### Questions posées par la Commission et réponses du Ministère :

A. — Le Personnel .....	21
B. — La Poste .....	23
C. — Le Télégraphe .....	25
D. — Le Téléphone .....	26
E. — Les Services financiers .....	33
F. — Plan et P. T. T. ....	35

---

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, l'avis que nous avons l'honneur de présenter au nom de votre Commission des Affaires économiques et du Plan comportera trois parties :

- les Services postaux ;
- les Services financiers ;
- les Télécommunications.

La discussion qui s'est instaurée en commission à propos des crédits consacrés à ces trois catégories de services ayant été assez vive et les **critiques** de nos collègues **nombreuses et pertinentes**, nous avons été amenés à publier dans cet avis les remarques qui ont été faites par certains commissaires (1).

Mais, avant de vous parler de la Poste, il importe également de rappeler que ce rapport comporte traditionnellement une suite d'**annexes** fort importantes, puisque y est examinée, en réponse à un questionnaire adressé au Ministère, les différentes activités de ce Département ministériel.

---

(1) Cf. page 17 : Examen en commission.

## I. — LES SERVICES POSTAUX (1)

Il est certain que le service postal, considérablement accru au cours des dernières années, pose à l'Administration des problèmes toujours plus importants.

Jusqu'à présent, on pouvait considérer que la Poste ne connaissait pas de très grandes difficultés : sauf quelques rares exceptions purement accidentelles, le courrier s'acheminait normalement, grâce à une organisation éprouvée et à des conditions matérielles appropriées.

*Le volume de plus en plus élevé du courrier et des objets à distribuer tend à modifier défavorablement cette situation, l'Administration ne disposant pas toujours de tous les moyens pour faire face, aussi bien qu'il le faudrait, à l'évolution du trafic.*

En 1971, c'est vraisemblablement plus de 10.500 millions de lettres, correspondances et objets divers, selon les prévisions établies, que la Poste aura été amenée à distribuer (9.700 millions en 1969 et 10.052 millions en 1970). Ce montant sera sans aucun doute largement dépassé l'année prochaine, d'autant plus que, dans la poursuite d'une politique nécessaire de rentabilité, il est prévu que la Poste transportera des colis pesant jusqu'à 5 kilogrammes, alors que la limite actuelle est de 3 kilogrammes.

C'est surtout dans les centres de tri, où surgissent des difficultés devant l'afflux croissant du courrier, que l'Administration éprouve le plus de soucis. Or, la dégradation de leur fonctionnement rejaillit inévitablement sur l'ensemble du territoire. Aussi devient-il urgent de procéder à des extensions de locaux et de créer des conditions de travail mieux adaptées au trafic.

Pour 1972, les prévisions sont les suivantes : des bâtiments doivent être édifiés à Vesoul, Strasbourg-Gare, Bourg-Gare et Roubaix ; la mécanisation de la manutention est prévue à Paris-Maine-Montparnasse, Nancy-Gare et Bourg-Gare ; en outre, sont envisagés huit grands bureaux pour le conditionnement du courrier, ainsi que l'achat de matériel pour le tri automatique.

---

(1) Cf. annexe B, page 23.

Nous devons noter qu'un effort particulier sera entrepris pour la recherche opérationnelle et l'adaptation au service postal d'un matériel utilisé dans le secteur industriel. Il faut ajouter que les soucis de l'Administration ont également trait au transport du courrier où toute insuffisance dans le matériel utilisé peut comporter des conséquences regrettables.

Aussi la construction de nouveaux wagons postaux, plus modernes, et d'allèges doit-elle être entreprise, ainsi que certains travaux qui sont demandés par la S. N. C. F. ; en effet, les véhicules ferroviaires qui circulent actuellement sont d'une conception qui ne répond plus à la croissance du trafic et qui rend de plus en plus difficile le travail des agents.

Quant au matériel routier motorisé, on procède progressivement à sa mise en service selon un programme conçu annuellement et dans le sens d'une politique de productivité concordant avec l'aménagement de la distribution dans les zones rurales où la population est en diminution.

A cet égard, il convient cependant de remarquer que lorsque l'on abandonne prématurément des bureaux dans les petites localités alors qu'on n'a pas la possibilité de mettre en place, dans l'immédiat, un centre motorisé de distribution, la productivité peut se trouver freinée. Il en résulte surtout des inconvénients qui ne sont pas négligeables pour les usagers, la remise du courrier ne pouvant plus s'opérer pour eux selon un horaire convenable ; ceci est également vrai pour les quartiers excentriques dans un cadre urbain en pleine extension. Aussi 30 millions de francs figurent-ils pour la distribution motorisée afin de permettre son essor généralisé.

Pour les transports postaux aériens, on peut regretter qu'aucune dotation ne soit encore prévue pour le renouvellement des vieux DC 4 qui sont toujours en service et qui ont été construits de 1942 à 1946. Aucune décision n'a été prise quant aux appareils gros porteurs qui doivent les remplacer ; au cours du V<sup>e</sup> Plan, on a seulement fait l'acquisition de 15 appareils Fokker et l'on a mis hors de service les DC 3 encore plus anciens.

En ce qui concerne les bâtiments postaux, l'urbanisation impose absolument la création de bureaux de poste et de services de guichet à une distance acceptable pour éviter que les délais

d'attente du public ne soient trop longs. A ce titre, des crédits s'élevant à 130 millions sont inscrits au budget. Ils permettront, notamment, des constructions importantes à Charleville-Mézières, Valence, Marseille-07, Toulouse-04 et Tours-R. P.

Pour répondre, en outre, à des préoccupations sociales, 44 millions de francs doivent être utilisés pour les logements du personnel et l'hébergement des élèves ; 80 % de cette somme doivent concerner des réalisations dans la région parisienne et 20 % pour des villes où le même problème se pose : Montpellier, Nancy, Marseille et Grenoble.

Pour 1972 et conformément au VI<sup>e</sup> Plan, les programmes retenus pour *les équipements* se montent à un total de 450 millions de francs, soit une progression de 46 %.

Sans doute faut-il faire remarquer — comme l'indique le rapporteur de l'Assemblée Nationale — que cette hausse ne vient qu'après plusieurs années de stagnation ; qu'elle n'est, dans une certaine mesure, qu' « un rattrapage » et que l'on ne peut s'empêcher de constater que les 50 millions qui étaient inscrits au Fonds d'action conjoncturelle (F. A. C.) n'ont jamais été débloqués et qu'ils se trouvent ainsi annulés.

Pour faire face aux nécessités de financement, les recettes postales sont majorées de 72 millions à la suite de la création du service nouveau de messagerie qui porte, comme nous l'avons précédemment indiqué, à 5 kilogrammes le poids des paquets admis en colis-poste.

Ces recettes sont également majorées de 30 millions à la suite d'une hausse des tarifs de l'acheminement et de la distribution de *la presse*. Il s'ensuit que les journaux dits « routés », déposés après un tri très poussé, voient ainsi leur tarif doublé, tandis que celui des autres catégories ne subit qu'une augmentation de 40 % environ, ce qui n'est pas sans créer des difficultés à la presse et aux journaux d'information qui ont déjà des bilans difficiles à équilibrer.

## II. — LES SERVICES FINANCIERS (1)

Le projet de budget — en ce qui concerne les investissements — se monte à 150 millions de francs et traduit donc la volonté du Gouvernement d'utiliser dans ce domaine la gestion électronique, génératrice d'économie, comme elle doit permettre — d'ailleurs — d'alléger le travail souvent pénible du personnel.

Le programme de réalisations proposé vise plus spécialement le *Service des Chèques postaux* dont le pourcentage des comptes tenus sur ordinateur pourrait être porté de 30 % à 50 % au cours de l'année 1972.

Dans ce but, le fonctionnement des équipements doit entraîner la construction de nouveaux locaux, ceux des centres actuels ne se prêtant pas à l'installation de systèmes électroniques aussi importants que ceux qui sont prévus. C'est ainsi que, par suite de l'encombrement des bâtiments actuels, il est indispensable de réaliser le plus tôt possible l'extension des centres de Marseille, Nancy, Lille et du centre 3 à Lyon.

La construction d'un nouveau centre à Marseille et l'extension du centre de Nancy, qui avaient été différées en 1968, faute de crédits, et dont le financement pouvait être envisagé par le Fonds d'action conjoncturelle, étaient restées en suspens ; ces projets — comme d'ailleurs ceux de Lille et de Lyon — se trouvent maintenant réintégrés dans le programme de 1972, mais avec des dimensions plus modestes.

Il faut noter que l'automatisation des centres de Lille et de Lyon ne pourra être réalisée qu'après l'achèvement des travaux, soit en 1974 ou 1975 ; pour le centre de Toulouse, qui doit être doté d'installations techniques appropriées, celles-ci devraient être en mesure de fonctionner en 1973 ; quant à la gestion électronique du centre de Paris, elle ne pourra absolument pas être réalisée avant cette même année. A ce jour, environ 30 % des comptes sont seulement gérés de cette façon.

---

(1) Cf. annexe E, page 33.

On voit que, pour les Chèques postaux, les améliorations techniques qui prennent un caractère d'urgence devant l'importance chaque jour plus grande des opérations à effectuer ne peuvent aller aussi vite qu'il serait désirable.

Comme le souligne le rapporteur pour avis de l'Assemblée nationale, *l'aspect inquiétant de ce budget est la persistance d'un très lourd déficit d'exploitation*, qui obère gravement les capacités de financement de l'ensemble des services des P. T. T.

Les mesures tarifaires récemment intervenues en ce qui concerne les mandats et les encaissements à domicile ont pratiquement porté les recettes relatives à ces opérations au niveau de leur prix de revient et il ne peut être question d'aller plus loin.

On envisage d'instituer une *taxe pour les virements de compte des Chèques postaux* et le Ministre s'en est expliqué lors du débat devant l'Assemblée nationale. Cette éventualité ne peut être décidée que si elle est également appliquée par tous les organismes bancaires. On aboutirait ainsi, en 1972, à une tarification généralisée des opérations de virement ; l'application d'une pareille taxe, sans doute discutable, sur la base de 0,50 F par chèque et de 0,30 F par virement multiple, pourrait réduire sensiblement le déficit d'exploitation des Chèques postaux.

On sait qu'un taux d'intérêt réduit est versé par le Trésor public sur les fonds obtenus par ce service, taux qui n'est que de 1,50 %, contrairement à ce qui existe dans les autres pays. Au cours des années précédentes, *voire Commission des Affaires économiques a sans cesse* — comme celle des Finances d'ailleurs — *évoqué cette situation anormale* en insistant pour qu'une décision plus conforme à la logique et à l'équilibre de ces services soit prise.

Cette année, on peut donc se féliciter d'enregistrer un progrès qui n'est certes pas très important, mais qui va dans le sens de ce que nous avons demandé. Il est, en effet, décidé que si le Trésor doit toujours continuer à ne verser que 1,50 % sur une somme correspondant aux avoirs moyens des fonds recueillis par les Chèques postaux en 1971, en revanche, *à partir de 1972 et pour les années ultérieures, les avoirs supplémentaires bénéficieront d'un intérêt de 5 %*. On espère ainsi une recette supplémentaire, qui pourrait être de l'ordre de 150 millions de francs en 1973 (et de 60 millions de F seulement la première année).



Il convient de rappeler qu'en fonction des engagements pris, le Gouvernement devrait présenter, pour le budget de 1973, des dispositions telles que le déficit des Chèques postaux devrait disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 1974.

A titre documentaire et d'information, nous signalerons que la clientèle des Chèques postaux, d'après une étude effectuée par l'I. N. S. E. E., se répartit comme suit : 43,5 % de salariés, 15,6 % de professions indépendantes, 14,3 % de professions agricoles, le reste concernant les banques, collectivités, comptabilités publiques et divers.

### III. — LES TELECOMMUNICATIONS (1)

Nous n'en sommes pas encore arrivés au point où les Télécommunications répondront à ce qu'elles doivent être dans un pays comme le nôtre. En effet, dans un domaine aussi essentiel pour les activités de la Nation comme pour les relations humaines, la situation actuelle des Télécommunications est ressentie avec exaspération par les usagers du téléphone comme par ceux qui attendent d'en être pourvus.

A quel moment notre pays pourra-t-il disposer enfin d'un réseau téléphonique comparable à ceux de nombreux autres pays, notamment ceux du Marché commun ?

Le Ministère laisse prévoir qu'il sera possible d'obtenir *un écoulement normal des communications en 1973 et que le réseau sera intégralement automatisé à la fin du VI<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire en 1977.*

Les besoins des Télécommunications ont pris un caractère tel que le Conseil supérieur des Postes et Télécommunications s'est livré à des études approfondies pour envisager les possibilités offertes à l'occasion des objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

Devra-t-on procéder encore à une augmentation des tarifs alors que le coût des communications est déjà suffisamment élevé ? Devra-t-on emprunter plus et d'une manière très spécifique pour les télécommunications sur le marché français ou étranger ? Devra-t-on aller jusqu'à utiliser les possibilités de la Caisse des Dépôts et Consignations ? Devra-t-on procéder à la constitution d'une troisième société de financement, après FINEXTEL et CODETEL ?

Autant de questions, autant de problèmes qui ont fait l'objet de délibérations, tant au Conseil supérieur des Télécommunications qu'à l'échelon ministériel ; *autant de questions que s'est également posées votre Commission des Affaires économiques.*

---

(1) Cf. annexe D., page 26.

La Caisse des Dépôts et Consignations ne dispose pas d'une source inépuisable de moyens et il serait à craindre que les possibilités qu'elle peut offrir pour l'équipement de nos communes et de nos départements se trouvent cette fois absolument compromises, solution contre laquelle les représentants des collectivités locales que nous sommes doivent réagir.

Il semblerait que l'on s'oriente plutôt vers une troisième société de financement qui prendrait le nom d' « Agritel » et qui ferait appel au marché financier, mais seulement en 1973 ; d'après le Ministre des P. T. T., elle devrait permettre de passer quelque 200 millions de francs de commandes, dès l'année prochaine, en vue d'investissements concernant le monde rural.

Dans le budget qui nous est présenté pour l'exercice 1972, *les investissements au titre des Télécommunications s'élèvent à un total de 6.080 millions, dont 4.640 millions pour les autorisations de programme budgétaires et 1.440 millions pour des commandes dont la partie hors taxe sera financée par les deux sociétés de financement FINEXTEL et CODETEL.* Ces deux sociétés — conformément aux textes qui les constituent — prendront en charge les paiements aux entreprises pour 1.200 millions de francs sur 1.440 millions toutes taxes comprises ; pour ces deux sociétés, est prévu l'appel au marché financier sous forme d'émissions d'actions et d'obligations pour environ 800 millions.

Ces propositions budgétaires sont donc en accroissement de 28,2 % par rapport à celles de 1971 et de 40 % par rapport à celles de 1969, sur une « enveloppe » qui n'était alors que de 2.730 millions de francs. Cependant, on a fait ressortir que cet effort financier n'est pas encore suffisant si on l'envisage par rapport aux besoins actuels et si l'on veut aboutir aux résultats prévus dans le VI<sup>e</sup> Plan.

Parmi les possibilités financières auxquelles a également recours l'administration, *les « avances remboursables »* octroyées au Service des Télécommunications par les Conseils généraux constituent certainement un appoint appréciable permettant d'accomplir certains travaux dans les départements.

Les programmes élaborés manifestent un effort important en faveur du réseau téléphonique, puisque les crédits de paiement sont augmentés d'environ 35 % en prévision de l'accroissement des demandes au-delà de 1973, alors que 16 % seraient réservés à la distribution postale.

Il faut également remarquer qu'un effort particulier est prévu pour la région parisienne, source de graves soucis, et dont les équipements ont une influence considérable sur le fonctionnement du réseau national.

En dehors même des difficultés rencontrées dans maintes régions pour obtenir des communications satisfaisantes, *les demandes d'abonnement téléphonique* ne cessent d'augmenter et se montent actuellement à plus d'un demi-million ; encore faudrait-il y ajouter les demandes potentielles de ceux qui savent n'être pas en mesure d'avoir satisfaction.

Peut-on espérer un chiffre de 9 millions d'abonnés au terme du VI<sup>e</sup> Plan ? D'une déclaration ministérielle, il ressort que la France ne pourra atteindre la densité téléphonique de pays comme ceux du Marché commun qu'au cours d'un VII<sup>e</sup> Plan, ce qui nous autorise — ici encore — à pousser **un cri d'alarme**.

En ce qui concerne *le Télex*, qui est d'une grande utilité pour nombre d'entreprises et d'organismes, la situation apparaît satisfaisante ; le nombre des abonnements Télex devrait normalement s'accroître de 6.500 en 1971, soit de plus de 27 % par rapport à 1970, et l'on pense que ce pourcentage pourrait être largement dépassé en 1972.

Parmi les réalisations prévues l'année prochaine, on relève : le renouvellement de centraux qui doivent porter le réseau à 70.000 lignes (il en existe actuellement 56.000) et la création et l'extension de centres internationaux automatiques à Lyon, Marseille, Rouen et Strasbourg.

En outre, des crédits sont réservés pour l'enseignement, la recherche et le développement de l'informatique, crédits susceptibles d'atteindre 10 % du budget des investissements.

Au total :

— 600.000 installations téléphoniques devraient être réalisées fin 1973, ce qui est une progression dans le nombre des abonnés principaux plus forte que précédemment ;

— 280.000 équipements téléphoniques d'abonnés seront commandés pour remplacer ceux des abonnés qui sont encore desservis en manuel ;

— la construction de 23.500 circuits téléphoniques sera effectuée grâce à la commande de 2.450 groupes primaires ;

— la pose d'environ 1.200 kilomètres de câbles, ainsi que des recours aux faisceaux hertziens et le développement de câbles sous-marins accroîtront la modernisation des liaisons intercontinentales.

En ce qui concerne *le personnel des Télécommunications*, nous pensons que, dans l'attente de l'automatisation totale, des crédits devraient être dégagés pour faire face à une situation encore défavorable et pour utiliser des auxiliaires dans les emplois devenus vacants ; or, 5.000 emplois nouveaux seulement sont prévus pour l'ensemble des Services des P. T. T., dont 700 seulement pour les Télécommunications (1).

---

(1) Cf. Annexe A, page 21.

#### IV. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du *mercredi 3 novembre 1971*, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné l'avis que nous lui avons présenté au sujet des *Postes et Télécommunications*.

Après avoir souligné la dégradation qui atteint le service postal, votre rapporteur a énuméré les investissements prévus dans ce domaine pour 1972.

A propos des services financiers ont été précisées les améliorations techniques apportées dans le domaine des chèques postaux. L'établissement d'une taxe sur les virements et chèques et l'augmentation sensible, au cours des prochaines années, du taux d'intérêt versé par le Trésor pour les fonds nouveaux laissés à sa disposition par les chèques postaux devraient permettre de rétablir la situation financière de ce secteur au début de 1974.

Enfin, concernant les télécommunications, ont été décrits les mécanismes qui devraient permettre d'assurer le financement des investissements ; ce n'est qu'au cours du VII<sup>e</sup> Plan que la France pourra rejoindre le niveau d'équipement de nos voisins pour les télécommunications.

Au total, ce budget bénéficie, en 1972, *d'un taux de progression de 16,4 % contre 9,4 % pour l'ensemble du budget de l'Etat*.

En conclusion, votre rapporteur a demandé à ses collègues de donner un avis favorable au budget annexe des P. T. T., en soulignant l'importance des efforts accomplis en 1971 et l'augmentation spectaculaire des crédits pour 1972.

\*  
\* \*

Au cours du débat qui s'est alors engagé, sont intervenus plusieurs de nos collègues :

— **M. Lalloy** a mis l'accent sur *le retard de notre pays en matière de télécommunications, par rapport à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne* et regretté que ce retard aille en s'accrois-

sant et non pas en diminuant. « La France — a-t-il dit — est malade de son téléphone » et il a demandé à votre rapporteur d'être plus « virulent » dans son intervention en séance publique ;

— **M. Chauty** a demandé des précisions sur le *pourcentage des investissements consacrés à la transmission de données* ; notre collègue a également souhaité que, lors de l'établissement de plans immobiliers, obligation soit faite aux P. T. T. de prévoir l'équipement téléphonique correspondant ;

— **M. Malassagne** a évoqué le *problème des bureaux de poste ruraux*, ainsi que celui du Cidex (1), et regretté qu'un nombre toujours plus grand de ces bureaux soient fermés, alors qu'ils avaient été coûteusement modernisés par les communes ;

— **M. Javelly** a vigoureusement dénoncé ce qu'il a lui-même appelé « le scandale du téléphone » ;

— **M. Alliès** a rappelé la *dégradation des services rendus au public* ;

— **MM. Barroux** et **Coudert** ont demandé des précisions concernant les chèques postaux et les mandats ;

— **le Président** lui-même, à propos de la fermeture des bureaux de poste le samedi après-midi, et de l'impossibilité pratique, pour les abonnés changeant de domicile, de faire transférer rapidement leur ligne téléphonique.

Votre rapporteur pour avis a fourni alors quelques réponses aux questions posées par ses collègues, en soulignant que les petites communes étaient les « parents pauvres » de l'Administration des P. T. T. Par ailleurs, il a rappelé que son avis contiendrait, comme les années précédentes d'ailleurs, *des annexes chiffrées* relatives à la situation des trois grands services des P. T. T.

Souhaitant marquer une certaine « réserve » vis-à-vis des crédits des P. T. T. soumis à l'approbation du Sénat, et non pas vis-à-vis de votre rapporteur pour avis, les commissaires présents n'ont finalement adopté le budget des Postes et Télécommunications que par 12 voix contre 2 et 4 abstentions.

---

(1) Cf. Annexe B, page 23 : le projet Cidex.

## CONCLUSIONS

Nous pensons avoir ainsi montré les principaux aspects de ce projet de budget pour 1972 et évoqué ce que l'on peut attendre des crédits proposés à notre approbation.

Il est impossible de nier qu'ils représentent **une progression certaine** dans les moyens, puisque, pour les programmes d'équipement, il est prévu, en 1972 :

- pour la Poste : 450 millions de francs ;
- pour les Services financiers : 150 millions ;
- pour les Télécommunications : 4.810 millions.

C'est assez dire *la progression importante de ce budget* qui passe de 18.348 millions de francs en 1971, à 21.349 millions en 1972, soit *un taux d'augmentation de 16,4 %*, contre 9,4 % pour l'ensemble du budget de l'Etat. Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des opérations réalisées par l'intermédiaire de FINEX-TEL et de CODETEL.

Aussi peut-on affirmer que le budget des P.T.T. se situe parmi les plus importants, puisqu'*il représente, en 1972, 11,8 % des charges de la Nation*. Ceci est, certes, du ressort de votre Commission des Finances, mais nous avons tenu néanmoins à souligner l'effort exceptionnel accompli par les Postes et Télécommunications pour rattraper leur retard.

*Pour autant, ce budget est-il aussi satisfaisant que nous le voudrions, en présence de tant d'impérieuses nécessités ?*

*La Poste et les Télécommunications sont, surtout de nos jours, d'une importance vitale pour le pays*. Or, la France connaît **un retard** profondément **regrettable** en matière de télécommunications.

Depuis des années, des crédits mesurés n'ont pas permis de réaliser les infrastructures nécessaires et de procéder à des équipements que l'évolution des temps rendait pourtant nécessaires. Nous avons cependant affaire à une administration qui est animée, malgré les difficultés qu'elle rencontre, d'une volonté de réussir.

Des années vont encore s'écouler au cours desquelles l'expansion démographique va continuer, la progression et la modernisation des entreprises vont devoir s'accélérer, une plus puissante



confrontation économique s'instaurer dans un monde en pleine évolution technique. Aussi, lorsqu'il s'agit de crédits budgétaires concernant la Poste et les Télécommunications, *c'est un problème de conscience qui se pose.*

Dans tous les pays européens voisins du nôtre, comme dans les autres grands Etats, les relations téléphoniques font l'objet de la plus grande attention et de crédits importants. Comme le souligne d'ailleurs le rapporteur de l'Assemblée Nationale, *l'Allemagne* n'hésite pas à accorder la priorité aux télécommunications, sachant que les investissements dans ce domaine sont non seulement rentables, mais qu'ils contribuent énormément au progrès économique et social. Cette année, ces investissements sont de 56 % plus élevés que les nôtres, alors que le réseau téléphonique allemand fonctionne déjà parfaitement.

*En Grande-Bretagne*, où la densité téléphonique est le double de la nôtre, les investissements des télécommunications seront encore de 10 % plus élevés que les nôtres dans la période à venir.

Aussi n'est-il peut-être pas vain de souhaiter que ces grands services publics, dont nous venons d'examiner la gestion et l'équipement, retiennent davantage l'attention du Gouvernement, afin de remplir pleinement toutes leurs obligations.

Encore devons-nous reconnaître — en terminant cet exposé — que, malgré des moyens encore limités, il est évident que l'Administration des Postes et Télécommunications pourra disposer, en 1972, de ressources beaucoup plus importantes que celles qui lui avaient été attribuées les années passées.

Le budget sur lequel nous avons à nous prononcer aujourd'hui constitue donc un réel progrès par rapport aux précédents. D'autre part, si les réalisations qui sont prévues dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan peuvent aller jusqu'à leur aboutissement, nous pouvons espérer alors que ce grand service public pourra désormais exercer efficacement son activité.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1972, adoptées par l'Assemblée Nationale, et concernant les **Postes et Télécommunications.**

## ANNEXES

### QUESTIONS POSÉES PAR LA COMMISSION SÉNATORIALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN ET REPONSES DU MINISTERE DES P. T. T.

#### A. — LE PERSONNEL

##### 1° Effectifs du personnel des Postes, des Services financiers et des Télécommunications en 1970 et 1971.

*Effectifs au 31 décembre.*

ANNEES	POSTE	SERVICES financiers.	TELECOMMU- NICATIONS	ENSEMBLE
1970				
Effectifs gérés directement par les Directions d'exploitation des trois fonctions principales.....	173.600	36.254	106.132	315.986
Effectifs des autres services ven- tilés d'une façon indicative entre les trois fonctions prin- cipales .....	8.094	2.760	6.475	17.329
<b>Total 1970.....</b>	<b>181.694</b>	<b>39.014</b>	<b>112.607</b>	<b>333.315</b>
1971				
Effectifs gérés directement par les Directions d'exploitation des trois fonctions principales.....	176.563	37.872	106.893	321.328
Effectifs des autres services ven- tilés d'une façon indicative entre les trois fonctions prin- cipales .....	8.639	2.895	6.977	18.511
<b>Total 1971.....</b>	<b>185.202</b>	<b>40.767</b>	<b>113.870</b>	<b>339.839</b>

**2° Comparaison des effectifs avec l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne pour l'année 1969.**

	P. T. T. France.	BUNDESPOST	POST OFFICE
Effectifs fin 1969.			
Poste (y compris guichets).....	(1) 169.086	(1) (2) 276.721	(1) 210.944
Centres financiers spécialisés.....	35.744		
Télécommunications .....	111.542	162.147	(4) 225.437
Services généraux.....	(3) 16.777	»	3.365
<b>Totaux .....</b>	<b>333.149</b>	<b>438.868</b>	<b>439.746</b>

(1) Y compris agences postales, recettes auxiliaires, jeunes agents auxiliaires.

(2) Dont environ 75.000 agents pour le service des colis postaux et le service des abonnements aux journaux.

(3) Essentiellement bâtiments et transports.

(4) Dont environ 130.000 dans les services techniques et le reste à l'exploitation.

**3° Création d'emplois nouveaux.**

Le budget de 1972 prévoit la création de 5.000 emplois supplémentaires, soit un accroissement sensiblement inférieur à celui accordé pour la plupart des exercices antérieurs depuis 1965 :

1965 .....	+ 6.550 emplois.
1966 .....	+ 6.530 —
1967 .....	+ 7.830 —
1968 .....	+ 6.500 —
1969 .....	+ 8.997 —
1970 .....	+ 5.057 —
1971 .....	+ 6.524 —
1972 .....	+ 5.000 —

La répartition par services et par fonctions de ces 5.000 emplois est donnée dans le tableau ci-après :

SERVICES GESTIONNAIRES	FONCTION			
	Postes.	Services financiers.	Télécommunications.	Totaux.
Poste .....	(1) 3.521	»	»	3.521
Services financiers.....	»	(2) 265	»	265
Télécommunications .....	»	»	(3) 407	407
Bâtiments et transports.....	353	71	250	674
Personnel .....	23	14	21	58
Budget et comptabilité.....	16	22	12	50
Affaires sociales.....	12	2	7	21
Information et relations publiques.	1	»	3	4
<b>Totaux .....</b>	<b>3.926</b>	<b>374</b>	<b>700</b>	<b>5.000</b>

(1) Dont 133 pour l'enseignement.

(2) Dont 15 pour l'enseignement.

(3) Dont 152 pour l'enseignement.

## B. — LA POSTE

### 1° Volume du courrier postal acheminé en 1970 et pendant les neuf premiers mois de 1971.

Jusqu'en 1969, les statistiques du trafic postal étaient établies grâce à des comptages, sur une semaine, dans l'ensemble des établissements postaux, les résultats étant extrapolés à l'année. Cette méthode, imparfaite du point de vue de la technique statistique, équivalait à évaluer le trafic d'un jour moyen « normal » (base des études d'effectifs).

La nouvelle méthode utilisée, qui permet une meilleure approche statistique, est basée sur la technique des sondages. Beaucoup plus exacte, elle tient compte, en outre, des pertes de trafic occasionnées par diverses perturbations, comme les mouvements sociaux, pour aboutir au chiffre d'objets réellement travaillés, même si cela ne correspond pas au trafic d'un jour « moyen ».

Selon cette nouvelle méthode — dont les résultats ne sont donc pas comparables avec ceux de la précédente — la Poste a réellement transporté 10.052 millions d'objets en 1970. Les prévisions pour 1971 s'élèvent à 10.500 millions d'objets (en 1969, ce chiffre avait été de 9.700 millions).

### 2° Recettes et dépenses de la « Poste » en 1970 et pendant les neuf premiers mois de 1971.

	En millions de francs.
Pour 1970, les recettes de la Poste s'élevaient à.....	5.872
— Recettes d'exploitation.....	4.197
— Travaux faits par la Poste pour elle-même.....	25
— Recettes postales diverses.....	92
— Prestations rendues aux autres branches.....	1.558
Les charges de la Poste atteignaient.....	6.169
— Dépenses proprement dites.....	5.801
— Amortissements .....	314
— Prestations reçues des autres branches.....	54

Les dépenses de la Poste ne peuvent être connues qu'à travers les résultats fournis par la comptabilité analytique en fin d'année. Pour les neuf premiers mois de 1971 seules les dépenses correspondant aux crédits directement gérés par la Poste pourraient être données, ce qui n'aurait aucune signification véritable.

En ce qui concerne les recettes pendant les neuf premiers mois de 1971, les recettes d'exploitation proprement dites ont été de 3.390 millions de francs.

### 3° Le projet Cidex.

Nous avons cru utile de rappeler la réponse faite par M. le Ministre des Postes et Télécommunications à une question écrite de M. le député Chazalon (J. O., Débats A. N. du 17 juin 1971).

« M. Chazalon attire l'attention de M. le Ministre des Postes et Télécommunications sur les protestations très vives que soulève, parmi les maires des communes rurales, le projet connu sous le nom de Cidex (courrier individuel à distribution exceptionnelle) qui est actuellement à l'étude dans les services de son département. Si les renseignements donnés sur ce projet sont exacts, il serait envisagé de supprimer en fait les facteurs ruraux et d'installer, à certains endroits déterminés, des boîtes aux lettres dans lesquelles serait déposé le courrier portant l'adresse des maisons dispersées dans la campagne environnante, les habitants de ces maisons devant se rendre eux-mêmes jusqu'aux endroits privilégiés où seraient situées les boîtes pour

prendre le courrier qui leur est destiné. Si l'on peut contester les économies que permettrait de réaliser un tel projet, il convient de faire ressortir les graves inconvénients que sa mise en œuvre présenterait pour les populations rurales, et la gêne considérable qui en résulterait pour tous, et notamment pour les personnes âgées et impotentes incapables d'effectuer les déplacements qui leur seraient ainsi imposés. Il s'agirait d'une véritable « démission » d'un service public devant ses obligations. Il lui demande s'il peut donner l'assurance qu'il n'est aucunement dans ses intentions de mettre effectivement en œuvre une réforme de ce genre. (*Question du 14 mai 1971.*) »

**Réponse.** — « La distribution du courrier, dont le volume double tous les quinze ans environ, constitue un sujet constant de préoccupations. Si la centralisation et la motorisation de la distribution rurale ont constitué un progrès appréciable pour les usagers, le personnel et l'administration, des structures plus souples doivent cependant être recherchées pour pallier les inconvénients de l'organisation traditionnelle qui, trop fréquemment, ne permet de desservir une partie des usagers qu'à une heure avancée de la journée. Dans le cadre de cette action, le système dit Cidex (courrier individuel à distribution exceptionnelle) consiste à mettre à la disposition de tout usager qui accepte de participer au service une boîte numérotée munie d'une serrure dans laquelle il pourra à tout moment venir prendre possession de son courrier. Les différentes boîtes sont regroupées en batteries d'importance variable implantées en des endroits judicieusement choisis (carrefours, chemins d'accès...) proches des domiciles des usagers concernés. Toutefois, des boîtes individuelles sont également installées à proximité des habitations isolées. La distance admise pour le parcours du titulaire n'excède pas 200 à 250 mètres. En fonction des besoins, les batteries les plus importantes comportent une boîte réservée au dépôt des correspondances de départ. Excepté dans la partie agglomérée des communes dotées d'un établissement postal, chaque boîte est munie d'un voyant permettant à l'usager de signaler au préposé qu'il demande son passage à domicile pour lui confier une opération postale particulière. Dans cette nouvelle infrastructure l'organisation de la distribution a été remaniée pour assurer deux courses successives. Au cours de la première, les préposés déposent dans les boîtes les correspondances ordinaires qui peuvent y être insérées en raison de leur volume. Une seconde course, qui débute sitôt la première terminée, est destinée à la distribution des objets spéciaux (lettres recommandées, mandats), à la desserte des usagers qui, pour des raisons diverses, désirent recevoir leur courrier à domicile et, enfin, à répondre à la demande des titulaires de boîte qui, à l'aide de leur voyant, ont demandé le passage du préposé. Ainsi une telle organisation offre aux populations rurales des prestations sensiblement équivalentes à celles servies aux populations urbaines quant aux heures matinales de réception du courrier sans toutefois aggraver les conditions de desserte des personnes ne participant pas au service. En outre, cette nouvelle technique valorise les investissements réalisés en matière de motorisation de la distribution rurale et aménage de meilleures conditions de travail au personnel. Si le bon fonctionnement du Cidex implique la participation des intéressés, le système n'en reste pas moins fondé sur l'acceptation volontaire. Dès lors, pour répondre à un point particulier évoqué par l'honorable parlementaire, le Cidex ne crée aucun problème nouveau pour les personnes âgées ou infirmes. Il peut même être admis qu'un usager malade, mis provisoirement dans l'impossibilité de se déplacer, suspende pendant quelque temps son rattachement au service. La distribution Cidex a été expérimentée pour la première fois en novembre 1968 à Plouarzel, dans le Finistère, et les avantages mis en évidence par ce premier essai ont incité l'administration des postes et télécommunications à poursuivre les expériences dans d'autres régions présentant des caractéristiques géographiques et humaines différentes. *La mise en place de ces installations est précédée d'une information aussi large que possible des élus locaux et des usagers concernés.* Actuellement 10.000 boîtes environ sont installées dans plus de soixante-dix communes d'une vingtaine de départements et le programme d'action de 1971 prévoit la mise en place d'autres installations de ce type. C'est seulement au terme de ces expériences qu'il sera possible de faire un bilan et de formuler un jugement définitif sur le Cidex. »

**C. — LE TELEGRAPHE**

**1° Télégrammes expédiés et reçus en 1970 et au cours des huit premiers mois de 1971.**

	1970 —	1971 (8 premiers mois). —
Nombre de télégrammes de départ (en milliers) :		
Régime intérieur.....	16.800	11.158
Régime international.....	5.059	3.671
	<hr/>	<hr/>
	21.859	14.829

**2° Recettes et dépenses de ce service en 1970.**

Les recettes d'exploitation du service télégraphique se sont élevées en 1970 à 214 millions de francs.

Les informations relatives aux dépenses d'exploitation correspondantes ne sont pas encore disponibles (reclassements en cours).

A titre de comparaison, en 1969, à 188 millions de recettes ont correspondu 337 millions de dépenses.

D. — LE TELEPHONE

1° Nombre d'abonnés raccordés au réseau en 1970.

	DEMANDES d'abonnements nouveaux satisfaites.	DEMANDES de transferts satisfaites.	TOTAL
Circonscription de Paris...	96.500	27.000	123.500
Province .....	287.300	87.600	374.900
Total .....	383.800	114.600	498.400

2° Demandes en instance au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

	DEMANDES d'abonnements nouveaux en instance.	DEMANDES de transferts en instance.	TOTAL
Circonscription de Paris...	85.900	8.900	94.800
Province .....	349.900	45.900	395.800
Total .....	435.800	54.800	490.600

3° Comparaisons internationales.

a) Densité téléphonique au 1<sup>er</sup> janvier 1970.

	NOMBRE DE POSTES principaux pour 100 habitants.	NOMBRE DE POSTES de toute nature pour 100 habitants.
Etats-Unis .....	33,3	57,2
Belgique .....	13,3	19,9
Italie .....	11,1	15,8
Grande-Bretagne .....	15,3	25,1
Pays-Bas .....	15,4	24,1
Suède .....	40,9	51,8
Suisse .....	29,6	46
République fédérale allemande...	12,3	20,5
France .....	7,8	16,1

(En francs.)

PAYS	COMMUNICATIONS locales (1).	COMMUNICATIONS INTERURBAINES					
		Durée: une minute.		Durée: trois minutes.		Durée: quatre minutes.	
		100 km	400 km	100 km	400 km	100 km	400 km
Belgique .....	0,28 (zone de moins de 20.000 hab.)	Zones contiguës : 0,61.		Zones contiguës : 0,61.		Zones contiguës : 0,61.	
	0,30 (zone de plus de 20.000 hab.) (La durée peut être limitée à six minutes.)	Zones non contiguës : 1,53.		Zones non contiguës : 1,53.		Zones non contiguës : 1,53.	
Italie .....	0,13	2,36 (a) 1,61 (b)	3,74 (a) 2,14 (b)	2,36 (a) 3,62 (b)	3,74 (a) 5,36 (b)	4,72 (a) 4,56 (b)	7,48 (a) 6,97 (b)
Grande-Bretagne .....	0,19 par conversation en manuel.	3,30 (a) 1,10 (b)	3,30 (a) 1,10 (b)	3,30 (a) 3,16 (b)	3,30 (a) 3,16 (b)	4,40 (a) 4,13 (b)	4,40 (a) 4,13 (b)
	0,14 toutes les six minutes en automatique.	(Tarifs heures de pointe.)		(Tarifs heures de pointe.)		(Tarifs heures de pointe.)	
Pays-Bas .....	0,15	0,30		0,90		1,20	
Suède .....	0,12	1,40 (a) 0,47 (b)	2,15 (a) 0,71 (b)	1,40 (a) 1,40 (b)	2,15 (a) 2,15 (b)	2,80 (a) 1,89 (b)	4,30 (a) 2,84 (b)
Suisse .....	0,13	1,02 (a) 0,51 (b)		1,02 (a) 1,27 (b)		2,04 (a) 1,78 (b)	
République fédérale d'Alle- magne.	0,27	2,64 (a) 1,09 (b)	4,60 (a) 1,91 (b)	2,64 (a) 3,28 (b)	4,60 (a) 5,74 (b)	3,52 (a) 4,37 (b)	6,13 (a) 7,65 (b)
France .....	0,30	1,50 (a) 0,90 (b)	3,90 (a) 2,40 (b)	1,50 (a) 2,10 (b)	3,90 (a) 5,40 (b)	3,00 (a) 2,70 (b)	7,80 (a) 6,90 (b)

(1) La comparaison des tarifs des communications « locales » est difficile par suite de l'importance très variable des « circonscriptions » locales.

(a) En manuel (cas exceptionnels, sauf en France) exprimés en centimes au taux de change de 1970.

(b) En automatique avec taxation par impulsion périodique exprimés en centimes au taux de change de 1970.



#### 4° Le matériel téléphonique.

(Quels ont été les premiers résultats de l'effort accompli par le ministère des postes et télécommunications en ce qui concerne la réduction des coûts du matériel téléphonique ?)

Les réductions des coûts de matériel de télécommunications enregistrées par le Ministère des Postes et Télécommunications traduisent les effets, dans une conjoncture générale d'accroissement des commandes, d'une action conjuguée de contrôle des prix de revient des fournisseurs et de mise en service de nouvelles générations d'équipements issues des derniers travaux de recherche.

##### 1. Résultats de l'action du Service central du contrôle des prix du C. N. E. T.

Les interventions du service, qui avaient notamment permis de dégager au cours des années antérieures des baisses de prix de 10 % sur les câbles interurbains, de 12,4 % sur les équipements de centres d'amplification, de 20 % sur les téléimprimeurs et de 12 % (à titre provisionnel) sur les centraux téléphoniques, se sont poursuivies en 1970 et 1971 et ont permis d'obtenir des résultats intéressants portant notamment sur les matériels suivants :

##### Centraux téléphoniques Crossbar.

Pour les marchés passés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 les conclusions définitives de l'enquête ont permis de dégager une réduction de prix supplémentaire moyenne de 17 %.

##### Centraux télégraphiques Crossbar.

Après une réduction provisionnelle de 15 % obtenue pour l'année 1970, les résultats du contrôle qui s'est achevé en 1971 conduisent à un nouveau rabais de 17 % qui s'ajoute au précédent.

##### Téléimprimeurs.

Une seconde enquête a permis, en raison notamment de l'accroissement des commandes; d'obtenir à partir de 1970 un rabais d'environ 30 % sur le prix de ces matériels.

##### Installations des centres de secteur Socotel S1.

Les conclusions du contrôle du coût de ces installations en 1971 ont apporté, selon l'importance des chantiers, des rabais compris entre 20 et 30 %.

Une série d'enquêtes actuellement en cours et portant sur :

— les câbles de réseau sous matière plastique et sous plomb et les câbles interurbains ;

— le raccordement des câbles interurbains ;

— les ateliers d'énergie extensibles des centraux téléphoniques ;

— les appareils téléphoniques S 63,

permettra de dégager pour ces prestations un nouveau niveau de prix applicable aux commandes de 1972. Les résultats n'en seront toutefois connus qu'en fin d'année.

Indépendamment des efforts ainsi réalisés au titre de la détermination des prix de base des marchés passés à la suite des contrôles de prix de revient, les principales catégories d'équipements de télécommunications ont pu faire l'objet, avec les fournisseurs concernés, de conventions destinées à fixer les conditions d'évolution des prix entre deux enquêtes en tenant compte notamment de l'incidence de l'accroissement des commandes et des améliorations de productivité correspondantes.

C'est ainsi que pour ce qui concerne les centraux téléphoniques l'application de cet accord a permis de maintenir pratiquement constants les prix de base (en francs courants) des marchés passés en 1970 et 1971.

## *2. Résultats dus à la mise en service de nouvelles générations de matériels.*

La mise en œuvre d'équipements nouveaux permettant de répondre aux besoins de l'exploitation au moindre coût constitue l'objectif fondamental des travaux d'étude conduits par le C. N. E. T. en liaison avec les industriels.

Parmi les impacts récents les plus spectaculaires de cette politique on peut citer les matériels de transmission relatifs aux « extrémités 12 voies type 1970 » et les faisceaux hertziens.

### Extrémités douze voies type 1970.

Dès 1969 cette nouvelle génération de matériel a conduit à une baisse de 16,7 % des prix à laquelle se sont ajoutées en 1970 et 1971 des réductions supplémentaires de 8 et 19 % dues à l'allongement des séries de fabrication.

### Faisceaux hertziens.

La transistorisation des équipements de faisceaux hertziens, la pratique systématique de l'analyse de la valeur fonctionnelle de ces matériels, l'augmentation des commandes et une pression constante sur les prix de la part des services du C. N. E. T. ont conduit entre 1963 et 1970 à des baisses pouvant aller, en francs courants, jusqu'à 66 %.

Il est par ailleurs à noter que des études sont actuellement très activement menées en vue d'examiner l'intérêt du remplacement du cuivre par de l'aluminium dans les câbles de distribution du réseau téléphonique.

Le triple effet de l'accroissement du volume des commandes, du contrôle des prix de revient et des modifications technologiques des matériels a permis à l'administration d'approvisionner en 1971 les principaux matériels téléphoniques à des prix inférieurs, en francs courants, à ceux pratiqués en 1966. Cette action, qui a été évoquée par la Cour des comptes dans son dernier rapport annuel, prend tout son relief si on la rapproche de l'évolution moyenne des prix des produits manufacturés qui, pendant la même période, s'est traduite par des majorations de l'ordre de 20 %.

## **5° Crédits collectés par « Finextel » et « Codetel » pour l'équipement téléphonique.**

L'activité des deux sociétés de financement des télécommunications est actuellement uniquement consacrée au financement d'équipements de télécommunications.

*La Société Finextel* a fait deux appels publics à l'épargne :

— en mars 1970, elle a procédé à une augmentation de capital par émission de 3.900.000 actions d'une valeur unitaire de 100 F, soit 390 millions de francs ;

— en juillet 1971, elle a fait une émission de 440.000 obligations privées d'un nominal de 500 F, soit 220 millions de francs.

*La Société Codetel* a fait une seule opération publique, elle a porté son capital initial de 10 millions de francs à 400 millions de francs par émission de 3.900.000 actions d'une valeur unitaire de 100 F.

En 1971, aucun crédit de paiement et aucune autorisation de programme complémentaire à ceux de la loi de finances n'ont été obtenus par le recours au marché financier sous forme d'emprunts.

**6° Où en est l'automatisation intégrale du réseau téléphonique français ?**

*Evolution prévisible de fin 1970 à fin 1975.*

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Abonnés desservis en automatique .....	4144.1	4480	4900	5434	6156	7091
Abonnés non desservis en automatique .....	892	800	700	584	416	261
Taux d'automatisation.....	78,5	82	86	90	94	97

*Quelles sont les mesures envisagées pour renforcer les grandes liaisons automatiques interurbaines actuellement complètement saturées aux heures de pointe ?*

Ces mesures portent :

1° Sur la construction ou l'extension des centraux interurbains automatiques et spécialement des centres de transit installés dans les chefs-lieux de région :

— au titre du budget 1971 des opérations d'extension de centres de transit sont prévues dans 19 villes pour 30.000 joncteurs de circuits ;

— au titre du budget 1972 il est prévu des extensions de centres de transit dans 21 villes pour 40.000 joncteurs de circuits.

2° Sur la construction d'artères en câbles et faisceaux hertziens, et l'équipement de circuits sur ces artères :

— au titre du budget 1971 pour 54.000 extrémités de circuits (soit 27.000 circuits) ;

— au titre du budget 1972 pour 67.000 extrémités de circuits.

A titre d'exemple, le nombre des circuits sera porté en 1972 (donc à partir des investissements faits en 1970 et 1971) ;

Pour Paris vers Lyon, de 360 à 422 ;

Pour Bordeaux vers Nantes, de 27 à 43 ;

Pour Clermont vers Lyon, de 48 à 100 ;

Pour Orléans vers Paris, de 160 à 216.

Le budget 1972 permettra une croissance annuelle de 20 p. 100 au moins de ces liaisons, alors que la demande de trafic ne croîtra vraisemblablement que de 15 %.

**7° Liaisons téléphoniques par faisceaux hertziens.**

Après les premières générations de faisceaux hertziens équipés de tubes électroniques, installés en France à partir de 1951, le matériel équipé de semi-conducteurs a fait son apparition dans le réseau français dès 1966. Depuis cette date, la fiabilité des équipements étant bien supérieure et les coûts d'achat et d'entretien bien inférieurs, la généralisation de l'emploi des faisceaux hertziens a pu être décidée.

Actuellement, environ 6.000 km d'artères sont en service, supportant au total environ 7 millions de kilomètres de circuits téléphoniques, et l'accroissement de ce réseau se poursuit à un rythme élevé. Les faisceaux hertziens sont utilisés à la fois dans les réseaux locaux (matériels à 24, 32 et 120 circuits), dans les réseaux régionaux (canaux de 300 à 600 circuits) et dans le réseau national (canaux de 900 et 1.800 circuits).

Un système à canaux de 2.700 circuits est en cours d'étude. La recherche de l'utilisation de tous les points hauts du territoire (pour l'implantation des stations-relais) et de toutes les fréquences disponibles autorisées est en cours, de façon à exploiter au maximum les possibilités dans ce domaine. En particulier, toutes les grandes artères du réseau de câbles souterrains seront doublées par des faisceaux hertziens, de façon à accroître la sécurité du réseau.

**8° Quel est le coût d'utilisation des satellites américains pour l'établissement des liaisons transocéaniques ?**

La redevance d'utilisation payée par l'administration française à l'Organisation mondiale des télécommunications par satellite Intelsat, propriétaire des satellites, dont la France est membre, s'élève à 15.000 dollars par an et par circuit. Elle était de 20.000 dollars jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1971 et sera vraisemblablement réduite à 13.500 dollars environ au 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Pour le premier semestre de 1971, le montant total des redevances pour les liaisons transocéaniques s'est élevé à 792.958 dollars.

**9° Le télex.**

La situation du télex, rétablie vers la fin de 1970 ainsi que l'avait promis le ministre, continue d'être bonne. Les équipements commandés en 1969 et 1970 sont mis en fonctionnement de façon coordonnée et techniquement satisfaisante. La fluidité du trafic, effective dès la fin de 1970, est maintenue grâce à la mise en service du Centre Nodal International départ de Paris et sera à nouveau améliorée en novembre 1971 par la mise en service du Centre Nodal de Toulouse et du Centre Nodal International d'arrivée de Paris.

*Équipements et raccordements d'abonnés.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1971, 4.000 équipements nouveaux ont été mis en exploitation, et l'accroissement net du nombre d'abonnés en service a été de 2.542.

L'évolution des raccordements et des demandes est résumée sur le tableau ci-après :

**1. Raccordements. — Délai de raccordement.**

	31 JUILLET 1970	31 DECEMBRE 1970	31 JUILLET 1971
Abonnements en service...	22.438	24.850	27.392
Instances .....	2.470	1.229	1.210

Nouveaux raccordements réalisés :

— pendant douze mois précédant le 30 juin 1970 : 3.676 (soit 19,9 %) ;

— pendant douze mois précédant le 30 juin 1971 : 4.934 (soit 22,3 %),

soit un accroissement des raccordements annuels de 34,5 %. Le même calcul effectué au 31 août donne un accroissement de 37 %.

Le délai moyen de raccordement a été abaissé à un temps compris entre un mois et six semaines, ce qui est un délai considéré comme très bref par le candidat abonné pour qui le télex est un équipement important et susceptible de provoquer plusieurs prises de décision tant en matière de financement que d'organisation interne. Dans ce domaine, on a constaté que plus de la moitié des demandes en instance le sont soit parce que le candidat a effectué une simple demande de renseignements, soit qu'il tarde à la souscription du contrat, soit que ses locaux ne sont pas disponibles.

## 2. Evolution de la demande nette.

La demande nette trimestrielle moyenne pour 1970 s'élevait à 602. Cependant, au cours du premier semestre de 1971, la demande nette moyenne s'est élevée à 820, et cette évolution en hausse s'est accentuée en juillet et août 1971.

E. — LES SERVICES FINANCIERS

1° Montant des fonds déposés aux chèques postaux en 1970 et durant les neuf premiers mois de 1971.

Au centre de chèques de Paris ;  
 Dans l'ensemble des autres centres métropolitains.  
 (En millions de francs.)

	CENTRE DE PARIS			CENTRES DE PROVINCE			ENSEMBLE		
	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.
<i>Année 1970.</i>									
Au 31 décembre.....	8.998	11.411	20.409	8.370	19.064	27.434	17.368	30.475	47.843
<i>Année 1971.</i>									
(Au dernier jour du mois.)									
Janvier .....	9.521	11.829	21.350	11.592	17.208	28.800	21.113	29.037	50.150
Février .....	10.189	10.845	21.034	10.812	17.686	28.498	21.001	28.531	49.532
Mars .....	8.976	12.405	21.381	10.419	18.930	29.349	19.395	31.335	50.730
Avril .....	10.062	11.398	21.460	10.944	18.502	29.446	21.006	29.900	50.906
Mai .....	10.304	10.993	21.297	11.202	18.688	29.890	21.506	29.681	51.187
Juin .....	7.984	13.064	21.048	10.419	20.150	30.569	18.403	33.214	51.617
Juillet .....	9.874	11.881	21.755	11.438	19.672	31.110	21.312	31.553	52.865
Août .....	9.180	11.503	20.683	11.499	19.904	31.403	20.679	31.407	52.086
Septembre .....	8.992	11.902	20.894	11.166	20.314	31.480	20.158	32.216	52.374

**2° Nombre d'opérations réalisées en 1970 et durant les neuf premiers mois de 1971 dans les centres de chèques postaux.**

*Nombre total d'opérations (en milliers).*

Année 1970 .....	1 472.920,7
<hr/>	
Année 1971 :	
Mois de janvier .....	127.367
Mois de février .....	121.329
Mois de mars .....	137.189
Mois d'avril .....	125.843
Mois de mai .....	115.647
Mois de juin .....	129.867
Mois de juillet .....	124.135
Mois d'août .....	100.301
Mois de septembre (1) .....	125.181
<hr/>	
Total pour les neuf premiers mois 1971 .....	1.106.859

**3° Où en est l'éventualité de la perception d'une taxe pour chaque opération de virement entre comptes chèques postaux ?**

Le Ministre de l'Economie et des Finances a décidé, conformément au rapport sur le VI<sup>e</sup> Plan, d'introduire pour tous les teneurs de comptes dès 1972, ainsi qu'il est d'ailleurs de règle dans certains pays étrangers, une tarification des opérations de virement actuellement gratuites.

Ce projet ne concerne donc pas seulement les banques mais aussi le service des chèques postaux.

Un groupe de travail, dont la présidence est assurée par le Secrétaire général de la Banque de France et qui comprend des représentants de la Direction du Trésor, de l'Administration des P. T. T. et de l'ensemble de la profession bancaire, a été chargé, à la demande du Ministre de l'Economie et des Finances, d'étudier les modalités techniques à retenir pour établir un système de taxation des opérations présentant un minimum d'inconvénients tant pour les organismes teneurs de comptes que pour leur clientèle.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a jugé ce projet suffisamment avancé pour admettre l'inscription en recettes au budget des P. T. T. d'un produit nouveau de 230 millions de francs calculé sur la base d'une taxe de 0,50 F par chèque et de 0,30 F par virement multiple.

**4° Où en est la question du relèvement du taux d'intérêt versé par le Trésor aux chèques postaux pour les sommes mises à sa disposition ?**

Il a été décidé que le taux d'intérêt servi par le Trésor sur l'accroissement des avoirs constaté à partir de 1972 par rapport à l'année 1971 prise comme référence serait désormais identique à celui du marché monétaire pour les pensions d'effets publics à six mois.

A compter de l'exercice 1972, le montant des fonds, atteint au cours de l'année 1971, continuera donc à être rémunéré au taux de 1,5 p. 100, tandis que l'excédent des dépôts bénéficiera d'un taux d'intérêt supérieur. Compte tenu des

---

(1) Chiffre provisoire.

tendances actuelles du marché monétaire un taux de 5 p. 100 a été retenu pour les calculs et un produit supplémentaire de 60 millions de francs par rapport au *statu quo* pris en compte dans les évaluations de recettes des services financiers.

Le produit exact de cette réforme, dont les effets cumulatifs seront surtout sensibles au cours des prochaines années, sera calculé en fin d'exercice sur la base des résultats comptables des centres de chèques postaux et des taux d'intérêt réellement constatés sur le marché en cours d'année.

## F. — PLAN ET P. T. T.

**Les crédits budgétaires de 1971 et 1972 correspondent-ils à « l'enveloppe P. T. T. » prévue par le VI<sup>e</sup> Plan ?**

1. *L'enveloppe de crédits d'investissement pour la Poste* dans le VI<sup>e</sup> Plan est de 2.640 millions de francs 1970, en exceptant les crédits nécessaires à l'aviation postale qui font l'objet d'une programmation particulière.

En prenant comme base une enveloppe pour 1971 de 345 millions de francs 1970, la construction d'un échancier à taux de croissance constant au cours du VI<sup>e</sup> Plan donne pour les équipements une enveloppe en 1972 de 419 millions de francs 1970 ou 450 millions de francs 1972.

Le montant des autorisations de programme inscrit au projet de budget 1972 — soit 450 millions de francs — et qui ne comprend aucun crédit pour l'aviation postale, correspond donc exactement aux prévisions du VI<sup>e</sup> Plan.

2. *Les investissements des services financiers des P.T.T.* n'ont pas été programmés dans le VI<sup>e</sup> Plan.

Il convient de noter toutefois une notable augmentation des autorisations de programme dont le montant passe de 90 millions de francs pour 1971 à 150 millions de francs pour 1972 (soit 66,67 p. 100 d'accroissement).

3. En ce qui concerne les **télécommunications**, l'enveloppe globale retenue dans la loi portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan s'élève à 28,4 milliards de francs pour les autorisations de programme du budget annexe pour la durée du Plan.

Ce montant doit être majoré du concours apporté par les sociétés de financement. Au moment des travaux du VI<sup>e</sup> Plan, l'hypothèse a été retenue que celles-ci devraient chaque année pouvoir honorer un volume de commandes identique à celui de 1971, soit 1.440 millions de francs, toutes taxes comprises. Une enveloppe de 7.200 millions de francs doit donc être ajoutée aux autorisations de programme du budget annexe pour la durée du VI<sup>e</sup> Plan.

L'échancier calculé sur la base du plan triennal, décidé en 1970 pour les trois années 1970 à 1972, conduirait en ce qui concerne les autorisations de programme du budget annexe à évaluer leur montant à 3.620 millions de francs en 1971 et à 4.860 millions de francs en 1972. Quant au concours des sociétés de financement, il était évalué à 1.440 millions de francs en 1971 et en 1972.

Cet échancier a été rigoureusement respecté en ce qui concerne l'année 1971. Les autorisations de programme du projet de budget annexe pour 1972 se montent par contre à 4.640 millions de francs.

Mais le concours des sociétés de financement sera très certainement supérieur en 1972 à 1.440 millions de francs, si bien que l'objectif d'un programme global 1972 de 6.300 millions de francs de possibilité d'engagement, en accroissement de 24,5 p. 100 par rapport au programme de 1971, sera atteint.

Dans le cas où le concours des sociétés de financement resterait fixé au chiffre minimum de 1.440 millions de francs, le volume global des crédits d'investissement serait de 6.080 millions de francs en 1972, soit 20,1 p. 100 de plus qu'en 1971.